

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2024**

- Comptes administratifs,
- Approbation des comptes de gestion,
- Affectation des résultats,
- Vote des subventions,
- Vote des taxes,
- Budgets primitifs,
- Liste des membres de section pour l'année 2023,
- Nomination des garants bois de chauffage,
- Tableau des effectifs,
- Fongibilité des crédits en M 57,
- Chèques cadeaux aux employées,
- Convention viabilité hivernale,
- Rapport de la CRC concernant l'abattoir d'Ambert,
- Référent vie associative,
- Questions diverses

PRESENTS : VIALARD Florian, GAMOND David, CLEMENCE Xavier, BARD Angeline, BONNET Stéphane, BINNE Irène, LEROY Marie, PAULAT Lucie, BACHELERIE Martine, MAGAUD Florian

ABSENT : GRANGIER Laurent,

Séance ouverte à 20 h 34

Comptes administratifs :

Les comptes 2023 sont arrêtés comme suit :

* assainissement :

excédent d'exploitation : 1 025.15 €, excédent d'investissement : 3 952.12 €

* commune :

excédent de fonctionnement : 95 320.38 €, excédent d'investissement : 55 160.07 €

Approbation des comptes de gestion :

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la trésorerie pour l'année 2023.

Affectation des résultats :

Suite au vote des comptes administratifs les comptes seront affectés comme suit :

* assainissement :

c/002 recettes : 1 025.15 €, c/001 recettes : 3 952.12 €

* commune :

c/002 recettes : 95 320.38 €, c/001 recettes : 55 160.07 €

Subventions 2024 :

Le conseil municipal a décidé de verser les subventions suivantes pour les différents organismes :

ADMR : 200 €, Association des chasseurs de Mayres : 150 € + 100 € (exceptionnellement pour renouvellement fournitures), Resto du coeur : 50 €, Pompiers d'Arlanc : 150 €, Ligue contre le cancer : 100 €, donneurs de sang : 100 €, croix rouge : 50 €, Club des sapins : 150 €, Comité des fêtes de Mayres : 350 €, ASA sport auto Livradois : 100 €.

Vote des taxes :

Les taux des taxes pour 2024 resteront inchangés :

TFB : 31.09 %, TFNB : 63.65 % et TH : 6.98 %

Budgets primitifs :

*** assainissement :**

La section d'exploitation s'équilibre à 8 383.69 €, celle d'investissement à 14 684.12 €

*** commune :**

La section de fonction s'équilibre à 301357.37 € et la section d'investissement s'équilibre à 201 200.00 €

Désignation des membres de sections pour 2023 :

Le conseil municipal a révisé la liste des membres de sections pour l'année 2023.

Rappel : pour être membre de section, il faut être domicilié sur la Commune, y résider au moins 6 mois et 1 jour et être inscrit sur la liste électorale de la Commune.

Tableau des effectifs :

1 adjoint administratif principal 2^e classe à 18/35^eme et 1 adjoint technique 2^e classe à 10/35^eme.

Fongibilité des crédits en M57 :

Le conseil municipal délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles (sauf concernant le personnel).

Chèques cadeaux pour les employées :

Il a été décidé de donner des chèques cadeaux d'un montant de 140 € aux deux employées pour la fête des mères.

Remboursement des frais kilométriques :

Notre secrétaire de Mairie a effectué à plusieurs reprises des déplacements avec son véhicule personnel pour le compte de la Commune. Ses kilomètres lui seront remboursés à hauteur de 180 €.

Convention viabilité hivernale :

La Commune va renouveler la convention avec le Département du Puy de Dôme concernant la viabilité hivernale, afin de permettre à chaque collectivité de déneiger les routes de l'autre.

Rapport de la Cour Régionale des Comptes pour l'abattoir :

Monsieur le Maire, sur demande de la Communauté de Communes, a lu le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant l'abattoir d'Ambert.

Désignation d'un référent vie associative :

Mme Irène BINNE est désignée comme « référent vie associative » à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez qui souhaite rapprocher les associations et les élus afin de prendre en compte au mieux les besoins des associations.

Convention de refacturation pour le chauffage des logements communaux :

La CCALF facture à la Mairie la consommation et les charges d'énergie incombant à nos logements. Ces frais seront répartis à chaque locataire en fonction de leur consommation sous une forme encore non définie à ce jour. Un relevé des compteurs sera effectué fin mars 2024.

Questions diverses :

- Frais de scolarité d'Ambert :
La Commune a obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques autre qu'Arlanc en cas de garde alternée. C'est le cas pour un enfant qui fréquente l'école d'Ambert.
- Installation d'un poêle à granules dans le logement au-dessus de la Mairie :
Des devis ont été demandés. Le coût étant assez élevé, le conseil souhaite plutôt s'orienter vers une isolation extérieure du bâtiment.
- Barrières à la salle multi activités (SMA) :
Il va être installé des barrières de protection le long de l'allée cimentée qui mène à la SMA.
- Tables pique-nique et jeux extérieurs :
La Commune va disperser trois tables de pique-nique dans la Commune. Concernant l'installation de jeux pour enfants, certains membres du conseil sont contre !
- Cabine téléphonique :
Notre cabine téléphonique va être transformée prochainement en boîte à livres.
- Tribune église :
La tribune de notre église (St Martin) au bourg va être restaurée ainsi que l'escalier qui y mène. Les appels d'offres vont être lancés en avril ou mai 2024.
- Jardins :
Certains habitants du bourg souhaiteraient exploiter un petit jardin. Le conseil va voir pour aménager une parcelle communale sous les logements et louera quelques terrains.
- Cimetière :
Le conseil s'était orienté vers le regoudronnage des allées du cimetière. Or, les accès dans le vieux cimetière étant très étroits, les devis sont très élevés ou les entreprises refusent le chantier !
D'autre part, le « 0 phyto » est de plus en plus recommandé et sera obligatoire dans les années à venir. Une convention avec la CCALF va être signée pour la mise à disposition de matériel de désherbage « 0 phyto » ou broyeurs de branches pour pallier l'interdiction de l'usage de désherbant.
La fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) préconise des espèces végétales adaptées pour végétaliser les allées cimetière.
- Rampe accès sous-sol logement communal :
Une rampe va être installée dans les prochains jours pour permettre une sécurisation de l'accès au sous-sol des logements communaux.
- Poteaux incendie :
Ces derniers sont en réfection et seront réinstallés courant du printemps 2024.

La séance est levée à 23h57

*Le Maire
Stéphane BONNET*

*La secrétaire de séance
Marie LEROY*